

Elis

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Forvis Mazars SA**  
45 rue Kleber  
92300 Levallois-Perret

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale de la société

**Elis**  
TOUR KUPKA A 18 RUE HOCHÉ  
92800 PUTEAUX

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Elis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Évaluation des titres de participation, des créances rattachées aux participations et du mali de fusion sur actifs financiers**

*Notes 2.1 « Immobilisations », 3.2 « Immobilisations financières », 3.3 « Dépréciation des immobilisations financières » et 3.4 « Tableau des filiales et des participations » de l'annexe aux comptes annuels*

### **Risque identifié**

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant net de 4 177 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Les créances qui s'y rattachent s'élèvent à 729 millions d'euros.

Le bilan de la société au 31 décembre 2025 comprend également un mali de fusion sur actifs financiers pour un montant net de 1 365 millions d'euros comptabilisé en autres immobilisations financières et qui fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation est déterminée pour une participation donnée, en fonction de sa contribution à l'actif net consolidé, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Par ailleurs, le mali de fusion sur actifs financiers est regroupé avec les titres de participation auxquels il est affecté pour les besoins du test de dépréciation effectué par la direction à la clôture annuelle.

Compte tenu de l'environnement économique dans lequel le Groupe évolue, les filiales peuvent connaître des variations de leur activité se traduisant par une dégradation de la performance financière. Dans ce contexte, et eu égard à leurs montants au bilan de la société, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances s'y rattachant et du mali de fusion sur actifs financiers constitue un point clé de notre audit.

### **Notre réponse**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et du mali de fusion sur actifs financiers, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des hypothèses de calcul utilisées. En particulier, nous avons :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifié que les capitaux propres et l'endettement net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les prévisions de flux futurs de trésorerie des participations concernées et nous avons :
  - apprécié leur cohérence avec les business plans établis par la direction ;
  - apprécié leur caractère raisonnable par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces participations;
  - apprécié le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de croissance long terme retenus, avec le support de nos experts en évaluation d'actifs.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.1, 3.2, 3.3 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Elis par votre assemblée générale du 29 juin 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et par les statuts lors de la constitution de la société en 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la dix-neuvième année, dont onze années pour chacun des deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Levallois-Perret, le 11 mars 2026

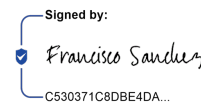
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bardadi Benzeghadi

Forvis Mazars SA



Francisco Sanchez

### 3 COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ELIS (SOCIÉTÉ MÈRE)

#### 3.1 Bilan au 31 décembre 2025

##### Actif

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024	
	Brut	Amorf.	Net		Net
Capital souscrit non appelé (I)	0,0		0,0		0,0
Frais d'établissement (II)	0,0	0,0	0,0		0,0
Frais de développement	0,0	0,0	0,0		0,0
Concessions, brevets (...), droits et valeurs similaires	0,0	0,0	0,0		0,0
Fonds commercial	0,0	0,0	0,0		0,0
Autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0		0,0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0,0	0,0	0,0		0,0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
Terrains	0,0	0,0	0,0		0,0
Constructions	0,0	0,0	0,0		0,0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,0	0,0	0,0		0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0		0,0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0,0	0,0	0,0		0,0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
Participations	4 177,9	1,0	4 176,9		4 176,9
Créances rattachées à des participations	729,1	0,0	729,1		730,6
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0		0,0
Autres titres immobilisés	3,1	0,0	3,1		3,5
Prêts	0,0	0,0	0,0		0,0
Autres immobilisations financières	1 368,1	0,0	1 368,1		1 426,8
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>6 278,2</b>	<b>1,0</b>	<b>6 277,2</b>		<b>6 337,8</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)</b>	<b>6 278,2</b>	<b>1,0</b>	<b>6 277,2</b>		<b>6 337,8</b>
Matières premières et autres approvisionnements	0,0	0,0	0,0		0,0
En cours de production	0,0	0,0	0,0		0,0
Produits finis	0,0	0,0	0,0		0,0
Marchandises	0,0	0,0	0,0		0,0
Avances et acomptes versés sur commandes	0,0	0,0	0,0		0,0
<b>Total Stock et en-cours</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
Créances clients et comptes rattachés	3,4	0,0	3,4		0,4
Autres créances	109,4	0,0	109,4		57,4
Charges constatées d'avance	2,9	0,0	2,9		2,2
Capital souscrit appelé, non versé	0,0	0,0	0,0		0,0
<b>Total Créances</b>	<b>115,7</b>	<b>0,0</b>	<b>115,7</b>		<b>60,0</b>
Actions propres	5,6	0,0	5,6		0,0
Autres titres	93,3	0,0	93,3		101,2
Instruments financiers à terme et jetons détenus	3,3	0,0	3,3		6,1
Disponibilités	56,2	0,0	56,2		277,5
<b>Total Valeurs mobilières de placement</b>	<b>158,3</b>	<b>0,0</b>	<b>158,3</b>		<b>384,7</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)</b>	<b>274,0</b>	<b>0,0</b>	<b>274,0</b>		<b>444,7</b>
Frais d'émission des emprunts (V)	0,0		0,0		0,0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	3,7		3,7		4,1
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	4,6		4,6		28,6
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)</b>	<b>6 560,5</b>	<b>1,0</b>	<b>6 559,5</b>		<b>6 815,2</b>

**Passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital	232,8	236,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 395,1	2 485,2
Écarts de réévaluation	0,0	0,0
Écarts d'équivalence	0,0	0,0
Réserve légale	23,3	23,7
Réserves statutaires ou contractuelles	0,0	0,0
Réserves réglementées	0,0	0,0
Autres réserves	0,0	0,0
<b>Total Réserves</b>	<b>23,3</b>	<b>23,7</b>
Report à nouveau	28,7	92,0
Résultat de l'exercice : Bénéfice (ou perte)	22,4	41,9
Subventions d'investissement	0,0	0,0
Provisions réglementées	27,1	27,1
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>2 729,5</b>	<b>2 906,5</b>
Provisions pour risques	1,5	0,9
Provisions pour charges	45,5	1,4
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>	<b>46,9</b>	<b>2,3</b>
Emprunts obligataires convertibles	382,4	382,4
Autres emprunts obligataires	659,6	705,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34,9	0,2
Emprunts et dettes financières diverses	2 651,2	2 784,6
Instruments financiers à terme	3,4	6,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,3	9,5
Dettes fiscales et sociales	10,4	6,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,0
Autres dettes	4,3	4,2
Produits constatés d'avance	0,0	0,0
<b>TOTAL DES DETTES (III)</b>	<b>3 755,4</b>	<b>3 899,4</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	27,7	7,0
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>6 559,5</b>	<b>6 815,2</b>

## 3.2 Compte de résultat au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	0,0	0,0
Production vendue	3,5	1,1
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3,5</b>	<b>1,1</b>
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	0,0	0,0
Subventions	0,0	0,0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2,4	1,7
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,0	0,0
Autres produits	0,0	0,0
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>5,9</b>	<b>2,9</b>
Achats de marchandises	0,0	0,0
Variation de stock (achats de marchandises)	0,0	0,0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(0,0)	(0,0)
Variation de stock (achats de matières premières)	0,0	0,0
Autres achats et charges externes	(23,8)	(23,6)
› Y compris : redevances de crédit-bail mobilier	0,0	0,0
› Y compris : redevances de crédit-bail immobilier	0,0	0,0
Impôts, taxes et versements assimilés	(5,6)	(1,2)
Salaires	(18,4)	(4,1)
Cotisations sociales	(6,1)	(5,3)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
› Sur immobilisations : dotations aux amortissements	0,0	0,0
› Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0,0	0,0
› Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Dotation aux provisions	(1,8)	(1,7)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,0	0,0
Autres charges	(1,2)	(0,8)
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>(56,8)</b>	<b>(36,5)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(50,9)</b>	<b>(33,7)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0,0	0,0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0,0	0,0
Produits financiers de participations	119,8	112,8
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,0	0,0
Autres intérêts et produits assimilés	97,8	49,2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,9	1,2
Différences positives de change	42,6	34,3
Produits des cessions d'immobilisations financières	0,0	0,0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	8,6	5,3
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>269,7</b>	<b>202,7</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(37,7)	(1,4)
Intérêts et charges assimilées	(146,5)	(117,3)
Différences négatives de change	(37,4)	(34,3)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0,0	0,0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0,0	0,0
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>(221,5)</b>	<b>(153,0)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>48,2</b>	<b>49,7</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>16,0</b>
Produits exceptionnels (VII)	0,0	0,8
Charges exceptionnelles (VIII)	0,0	(1,4)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,5)</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices (X)	25,1	26,4
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>	<b>275,7</b>	<b>206,4</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>(253,3)</b>	<b>(164,5)</b>
<b>BÉNÉFICE (OU PERTE)</b>	<b>22,4</b>	<b>41,9</b>

### 3.3 Annexe des comptes annuels

#### SOMMAIRE DES NOTES

<b>Note 1</b>	Activité de la Société et faits caractéristiques de l'exercice	<b>87</b>
<b>Note 2</b>	Principes et méthodes comptables	<b>87</b>
<b>Note 3</b>	Informations relatives au bilan actif	<b>90</b>
<b>Note 4</b>	Informations relatives au bilan passif	<b>93</b>
<b>Note 5</b>	Informations relatives au compte de résultat	<b>100</b>
<b>Note 6</b>	Engagements financiers et « hors-bilan »	<b>102</b>
<b>Note 7</b>	Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	<b>102</b>
<b>Note 8</b>	Reclassements opérés sur le bilan et le compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent	<b>103</b>

## NOTE 1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 Activité de la Société

Activités des sociétés holding.

### 1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, soit une durée de 12 mois et dégagent un bénéfice de 22,4 millions d'euros. Ils sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

#### Programme de rachats d'actions

Le directoire du 5 mars 2025 a décidé, avec l'approbation du Conseil de surveillance, la mise en place d'un programme de rachat d'actions au cours de l'année 2025, en application de la 19<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui s'y substituerait approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025) pour un montant total d'environ 150 millions d'euros, avec pour objectifs de (i) premièrement, allouer les actions ainsi rachetées à la livraison des plans d'actions de performance destinés aux salariés et aux mandataires sociaux (y compris les membres du directoire) arrivant à échéance en 2025 ainsi qu'à l'abondement des plans d'actionnariats salariés appelés à intervenir dans le cadre des 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui se substituerait à la 28<sup>e</sup> résolution approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025), (ii) puis annuler les actions restantes en application de l'autorisation de réduction de capital donnée par la 30<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui s'y substituerait approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025).

Pour les plans mondiaux d'actions de performance attribués gratuitement par la Société, une convention de refacturation aux sociétés dont les salariés bénéficient des actions est en cours d'élaboration. Dans la mesure où les plans en cours à la clôture ne seront plus livrés, en actions nouvelles, mais existantes, une provision et un produit à recevoir ont été comptabilisés au 31 décembre 2025. Le montant de la provision s'élève à

44,7 millions d'euros dont 9,2 millions d'euros pour les bénéficiaires membres du directoire, sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2025 (21,64 euros) et le produit à recevoir est de 35,5 millions d'euros.

#### Financement

La Société a procédé aux opérations de refinancement suivantes au cours de l'exercice (voir aussi pour plus de détails la note 4.5 « États des échéances des dettes ») :

- › Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, la Société a remboursé, à son échéance, la tranche de 500,0 millions d'euros de l'émission obligataire souscrite le 3 octobre 2019 ;
- › Elis a placé, le 26 août 2025, un nouveau financement au format EMTN, pour un montant de 350,0 millions d'euros. Les nouvelles obligations émises ont une maturité de 6 ans et offrent aux investisseurs un coupon final de 3,375% en euros. Le produit net de cette émission a été essentiellement alloué au remboursement par anticipation, le 18 novembre 2025, de la souche obligataire d'un montant en principal de 350,0 millions d'euros dont la maturité initiale était le 15 février 2026.

#### Dividendes

Au cours de l'exercice, la Société a :

- › reçu un dividende de sa filiale anglaise Berendsen Ltd d'un montant de 119,8 millions d'euros ;
- › versé un dividende à ses actionnaires de 105,1 millions d'euros.

## NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC N° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Changement de réglementation comptable

La Société a appliqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le règlement N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général. Les principales modifications introduites par ce règlement concernent :

- › la suppression des transferts de charges (sans impact pour la Société) ;
- › la nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux produits et aux charges directement liés à un événement

majeur et inhabituel, et aux écritures comptables d'origine purement fiscales. Aussi, les plus-values de cessions d'immobilisations financières sont désormais comptabilisées en résultat financier (0,9 million d'euros en 2025) ;

- › de nouveaux modèles pour les états financiers et pour les tableaux de l'annexe ;
- › des suppressions, créations et modifications de libellés de numéros de comptes.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application, sont présentés selon les nouveaux modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements (voir note 8 « reclassements opérés sur le bilan et le compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent »).

#### Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant.

#### Changement d'estimation

Néant.

#### Correction d'erreurs

Néant.

**Liste des principales méthodes retenues par l'entité lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction**

Poste	Méthode comptable
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges.
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	Incorporation dans le coût de l'actif (méthode de référence)
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Évaluation au coût historique
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Charges
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (méthode de référence)

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2.1 Immobilisations

### Immobilisations financières

#### Titres de participation et créances rattachées

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires depuis la première application de l'avis n° 2007-C du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007 (antérieurement les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes étaient portés en charges de l'exercice). Un amortissement dérogatoire sur cinq ans de ces frais est ensuite pratiqué.

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité, pour une participation donnée, est déterminée en fonction de sa contribution à l'actif net consolidé, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la contribution à l'actif net consolidé, l'évaluation par la méthode des flux de trésorerie actualisés, telle que réalisée pour les besoins des comptes consolidés du groupe Elis, est retenue pour estimer la valeur d'utilité.

Lorsque les titres de participations et les créances rattachées à des participations ont une valeur d'inventaire inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation des titres de participation est d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

#### Contrat de liquidité

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un prestataire de services d'investissement sont comptabilisées en conformité avec l'avis du comité d'urgence de la CNC n° 98-D et avec le bulletin n° 137 de la CNCC de mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres titres immobilisés ». Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « Premier entré - Premier sorti » est appliquée ;
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières ».

#### Mali de fusion sur actifs financiers

Le mali de fusion sur actifs financiers de 1 365,3 millions d'euros comptabilisé en « Autres immobilisations financières » correspond au mali technique dégagé lors de la transmission universelle de la société Novalis à la société Elis en date du 9 juillet 2015. Ce mali technique a été entièrement affecté aux titres de participations M.A.J. Ce mali fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Comme il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle du mali technique pris isolément, ce dernier est regroupé avec les titres de participations M.A.J. pour les besoins du test de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle cumulée du mali technique et des titres de participation devient inférieure à leur valeur nette comptable à la date de clôture.

## 2.2 Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la fin de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 2.4 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le cas échéant, les dettes, les créances, les disponibilités en devises sont converties et comptabilisées au bilan sur la base du dernier cours de change.

La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risques à due concurrence.

## 2.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées font partie des capitaux propres au bilan. Elles sont de nature fiscale et correspondent à la provision pour amortissements dérogatoires, calculée selon la réglementation fiscale française et correspondant à l'amortissement des frais d'acquisitions de titres.

Les dotations ou reprises d'amortissements dérogatoires sont portées en résultat exceptionnel de l'exercice.

## 2.6 Engagements envers le personnel

Les indemnités de départ en retraite du personnel font l'objet de provisions calculées et comptabilisées conformément à la Méthode 2 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC. Les variations d'engagements de retraites résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de régime survenant au cours de l'exercice sont portées directement au résultat de l'exercice : les provisions comptabilisées à la clôture sont donc égales à l'engagement actuariel déterminé selon la norme IAS 19 révisée.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- › Taux d'actualisation : 3,7% ;
- › Taux d'évolution des rémunérations : Inflation + 0 à 6% selon catégories et tranches d'âge.

Les versements de gratifications liées à l'ancienneté (médaille du travail) font également l'objet de provisions calculées conformément aux pratiques de la Société, sur base d'hypothèses statistiques et d'actualisation. La variation de ces provisions au cours de l'exercice est directement portée au compte de résultat, sans répartition.

Un régime de retraite supplémentaire au profit des membres du comité exécutif, dont les membres du directoire, a été institué par l'assemblée générale du 20 mai 2021 de la Société. Il entre dans le champ de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale et se traduit par :

- › le calcul d'un nouvel engagement, qui est actualisé à chaque fin d'exercice ;
- › le versement à un assureur, après chaque clôture annuelle quelque part en avril, d'une fraction comprise en 80 et 100% de l'engagement. Chaque versement est soumis à une contribution patronale au taux de 29,7%.

## 2.7 Instruments financiers et opérations de couverture

### Instruments de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par la Société pour couvrir et gérer ses risques de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

### Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision.

## NOTE 3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

### 3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Société ne détient pas d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

### 3.2 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	4 176,9		0,0	4 176,9
Créances rattachées à des participations	730,6	28,5	(30,0)	729,1
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,0			0,0
Autres titres immobilisés	3,5		(0,4)	3,1
Prêts	0,0			0,0
Autres immobilisations financières	1 426,8	999,4	(1 058,1)	1 368,1
<b>TOTAL</b>	<b>6 337,8</b>	<b>1 027,9</b>	<b>(1 088,5)</b>	<b>6 277,2</b>

Au 31 décembre 2025, les autres titres immobilisés correspondent aux actions auto-détenues représentant 131 550 titres, soit 3,1 millions d'euros (contre 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2024), dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Oddo BHF (groupe Natixis).

Les autres immobilisations financières se décomposent en :

- mali de fusion sur actifs financiers de 1 365,3 millions d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2024) ;
- compte de liquidité de 2,8 millions d'euros (contre 1,5 million au 31 décembre 2024), dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Oddo BHF (groupe Natixis).

### 3.3 Dépréciation des immobilisations financières

(en millions d'euros)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Participations	1,0		0,0	1,0
Créances rattachées à des participations	0,0			0,0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,0			0,0
Autres titres immobilisés	0,0			0,0
Prêts	0,0			0,0
Autres immobilisations financières	0,0			0,0
<b>TOTAL</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>

### 3.4 Tableau des filiales et des participations

(en millions d'euros sauf mention contraire)	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)</b>									
<b>1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication)</b>									
M.A.J. SA - Pantin (93) - 775 733 835	1 318,3	100,0	1 091,2	1 091,2	727,6	161,7	888,4	241,7	0,0
Société de Participations Commerciales et Industrielles SARL - Puteaux (92) - 409 900 149	278,8	100,0	294,4	294,4	44,2	0,0	0,0	9,6	0,0
Berendsen Ltd - Basingstoke, Angleterre RG24 8NA - 01480047 (Companies House)	570,8 M€	100,0	2 763,7	2 763,7	0,0	10,7	0,0	104,7 M€	119,8
<b>2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1</b>									
Filiales étrangères (ensemble)			1,5	1,5	0,0	0,0		0,0	0,0
<b>A. TOTAL DES FILIALES</b>			<b>4 150,8</b>	<b>4 150,8</b>	<b>771,8</b>	<b>172,4</b>			
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)</b>									
<b>B. TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>			
<b>TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			<b>4 150,8</b>	<b>4 150,8</b>	<b>771,8</b>	<b>172,4</b>			

### 3.5 Information concernant les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions conclues à des conditions normales de marché.

### 3.6 État des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	729,1	1,4	727,6
Prêts	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations financières	1 371,2	5,9	1 365,3
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>2 100,3</b>	<b>7,4</b>	<b>2 092,9</b>
Clients douteux ou litigieux	0,0	0,0	0,0
Autres créances clients	3,4	3,4	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,0	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques	2,9	2,9	0,0
Groupes et associés	106,5	106,5	0,0
Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>112,8</b>	<b>112,8</b>	<b>0,0</b>
Charges constatées d'avance	2,9	2,9	0,0
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>2 216,0</b>	<b>123,0</b>	<b>2 092,9</b>

### 3.7 Produits à recevoir

(en millions d'euros)	Au 31/12/2025
Créances rattachées à des participations	1,4
Autres immobilisations financières	0,0
Créances clients et comptes rattachés	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0
État et autres collectivités publiques	(0,0)
Autres créances	0,0
Disponibilités	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>1,4</b>

### 3.8 Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA-Entretien	0,0	0,0	0,0
CCA-Primes d'assurances	0,2	0,0	0,0
CCA-Autres services extérieurs	0,4	0,0	0,0
CCA-Billets de trésorerie	0,0	2,3	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,5</b>	<b>2,3</b>	<b>0,0</b>

### 3.9 Actions propres

(en millions d'euros)	Immobilisations financières			
	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Nombre d'actions propres	184 855	3 114 060	(3 166 435)	132 480
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>3,5</b>	<b>71,2</b>	<b>(71,5)</b>	<b>3,1</b>
Dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>3,5</b>	<b>71,2</b>	<b>(71,5)</b>	<b>3,1</b>

(en millions d'euros)	Valeurs mobilières de placement			
	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Nombre d'actions propres	0	6 560 820	(6 320 592)	240 228
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>0,0</b>	<b>150,1</b>	<b>(144,5)</b>	<b>5,6</b>
Dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>0,0</b>	<b>150,1</b>	<b>(144,5)</b>	<b>5,6</b>

## NOTE 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

### 4.1 Capitaux propres

Le capital social est divisé au 31 décembre 2025 en 232 848 588 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre d'actions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	Valeur nominale	Commentaires
Actions ordinaires	236 664 445	889 250	4 705 107	232 848 588	1,00 €	Il est en outre précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions ayant fait l'objet d'une détention au nominatif par un actionnaire pendant une durée minimale de deux ans en application de l'article 9 des statuts de la Société.

Les opérations suivantes sur le capital de la Société ont été réalisées au cours de l'exercice :

- › Dans le cadre d'une nouvelle souscription au plan d'épargne Groupe « Elis fol All », les opérations suivantes ont été effectuées en date du 13 novembre 2025 : (i) le capital social a été augmenté d'un montant de 0,9 million d'euros et la prime d'émission d'un montant de 14,1 millions d'euros, (ii) une provision pour les frais liés aux augmentations de capital (nette de l'économie d'impôt) correspondante a ensuite été imputée sur les primes d'émission, (iii) enfin, le solde a été doté à la réserve légale pour 0,09 million d'euros, par prélèvement sur le poste « primes d'émission ».
- › Le 23 décembre 2025, le Directoire a décidé de procéder à la réduction du capital social d'Elis, sur autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024 (30<sup>e</sup> résolution) et de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2025 (26<sup>e</sup> résolution), par annulation de 4 705 107 actions auto-détenues représentant 1,98% du capital social. L'ensemble des actions annulées ont été rachetées sur le marché dans le cadre du programme de rachat d'actions du Groupe autorisé par la 19<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024 et la 24<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2025, et annoncé le 6 mars 2025.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	Capitaux propres
<b>AU 31/12/2024</b>	<b>2 906,5</b>
Résultat de l'exercice	22,4
<b>Divergences constatées entre la variation des capitaux propres au cours de l'exercice et le résultat dudit exercice</b>	
› Augmentation de capital	14,8
› Réduction de capital	(109,1)
› Dividendes versés	(105,1)
› Variation des subventions d'investissement	0,0
› Variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires,...)	0,0
<b>AU 31/12/2025</b>	<b>2 729,5</b>

L'assemblée générale du 22 mai 2025 a décidé d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2024 d'un montant de 92,0 millions d'euros (augmenté du report à nouveau bénéficiaire), de la façon suivante :

- › 105,1 millions d'euros à la distribution du dividende en numéraire de 0,45€ par action ;
- › le solde, au compte de report à nouveau.

## 4.2 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'attribution d'actions de performance mise en œuvre par la Société, dont les actions ont été acquises au cours de l'exercice, ou sont toujours en cours d'acquisition à la clôture de l'exercice, sont les suivants :

Attributions gratuites d'actions de performance	2022 - Plan n°17	2023 - Plan n°19	2023 - Plan n°20	2024 - Plan n°21	2024 - Plan n°22	2024 - Plan n°23	2025 - Plan n°24	2025 - Plan n°25
Date d'assemblée	30/06/2020	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023
Date du conseil de surveillance	08/03/2022	07/03/2023 et 10/05/2023	07/03/2023 et 10/05/2023	14/12/2023, 05/01/2024 et 14/12/2023 et 05/01/2024 et 14/12/2023 et 05/01/2024 et	06/03/2024	05/01/2024	06/03/2024	17/12/2024
Date de la décision du directoire	20/05/2022	16/06/2023	22/12/2023	22/04/2024	15/05/2024	06/11/2024	06/03/2025	17/06/2025
<b>Nombre de droits consentis à l'origine</b>	<b>500 500</b>	<b>1 251 994</b>	<b>6 559</b>	<b>990 040</b>	<b>29 250</b>	<b>16 730</b>	<b>1 214 573</b>	<b>16 880</b>
Pourcentage du capital à la date d'attribution	0,223	0,543	0,003	0,420	0,012	0,007	0,513	0,007
› dont membres du comité exécutif	500 500	412 448	0	320 212	0	16 730	397 424	0
› dont membres du directoire :	240 128	197 827	0	162 519	0	0	202 370	0
– Xavier Martiré	144 334	118 908	0	97 685	0	0	121 741	0
– Louis Guyot	55 880	46 036	0	37 820	0	0	47 141	0
– Matthieu Lecharny	39 914	32 883	0	27 014	0	0	33 488	0
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>11</b>	<b>513</b>	<b>4</b>	<b>486</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>590</b>	<b>25</b>
› dont membres du comité exécutif	11	11	0	10	0	1	11	0
› dont membres du directoire	3 <sup>(a)</sup>	3 <sup>(a)</sup>	0	3 <sup>(a)</sup>	0	0	3 <sup>(a)</sup>	0
<b>Date d'attribution</b>	<b>20/05/2022</b>	<b>16/06/2023</b>	<b>22/12/2023</b>	<b>22/04/2024</b>	<b>15/05/2024</b>	<b>06/11/2024</b>	<b>06/03/2025</b>	<b>17/06/2025</b>
<b>Date d'acquisition</b>								
› membres du directoire et du comité exécutif	20/05/2025 <sup>(b)</sup>	16/06/2026 <sup>(b)</sup>		22/04/2027 <sup>(b)</sup>		06/11/2027 <sup>(b)</sup>	06/03/2028 <sup>(b)</sup>	
› autres bénéficiaires		16/06/2025 <sup>(b)</sup>	22/12/2025 <sup>(b)</sup>	22/04/2026 <sup>(b)</sup>	15/05/2026 <sup>(b)</sup>		06/03/2027 <sup>(b)</sup>	17/06/2027 <sup>(b)</sup>
<b>Date de fin de conservation des actions</b>								
› membres du directoire et du comité exécutif	20/05/2025 <sup>(c)</sup>	16/06/2026 <sup>(c)</sup>		22/04/2027 <sup>(c)</sup>		06/11/2027 <sup>(c)</sup>	06/03/2028 <sup>(c)</sup>	
› autres bénéficiaires		16/06/2025 <sup>(c)</sup>	22/12/2025 <sup>(c)</sup>	22/04/2026 <sup>(c)</sup>	15/05/2026 <sup>(c)</sup>		06/03/2027 <sup>(c)</sup>	17/06/2027 <sup>(c)</sup>
<b>Droits acquis au 31/12/2025</b>	<b>600 600<sup>(d)(e)</sup></b>	<b>924 669<sup>(d)(e)</sup></b>	<b>7 869<sup>(d)(e)</sup></b>	<b>0<sup>(d)</sup></b>	<b>0<sup>(d)</sup></b>	<b>0<sup>(d)</sup></b>	<b>0<sup>(d)</sup></b>	<b>0<sup>(d)</sup></b>
› dont droits acquis en surperformance au 31/12/2025	100 100 <sup>(e)</sup>	154 120 <sup>(e)</sup>	1 310 <sup>(e)</sup>	0	0	0	0	0
<b>Nombre de droits devenus caducs au 31/12/2025</b>	<b>0</b>	<b>92 485</b>	<b>0</b>	<b>35 701</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 827</b>	<b>0</b>
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2025	0	388 960	0	954 339	29 250	16 730	1 207 746	16 880
› dont membres du comité exécutif	0	388 960	0	320 212	0	16 730	397 424	0
› dont membres du directoire :	0	197 827	0	162 519	0	0	202 370	0
– Xavier Martiré	0	118 908	0	97 685	0	0	121 741	0
– Louis Guyot	0	46 036	0	37 820	0	0	47 141	0
– Matthieu Lecharny	0	32 883	0	27 014	0	0	33 488	0
<b>Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2025</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>453</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>582</b>	<b>25</b>
› dont membres du comité exécutif	10	10	0	10	0	1	11	0
› dont membres du directoire	3 <sup>(a)</sup>	3 <sup>(a)</sup>	0	3 <sup>(a)</sup>	0	0	3 <sup>(a)</sup>	0

- 
- (a) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lechamy.
- (b) Les actions sont acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux années à compter de la date d'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels la période d'acquisition est fixée à trois années à compter de la date d'attribution. Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition.
- (c) Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan de sorte que les actions seront disponibles et pourront être librement cédées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve toutefois des périodes légales d'abstention et des dispositions de la charte de déontologie boursière en matière de prévention des abus de marchés. En outre, chaque membre du directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un nombre d'actions fixé par le conseil de surveillance conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2025.
- (d) Outre ce qui est indiqué au (b), les conditions de performance attachées à l'acquisition définitive des actions sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché, à un critère RSE ainsi qu'à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Par ailleurs, trois seuils ont été définis pour déterminer l'atteinte des critères de performance économiques et RSE à l'issue de la période d'acquisition : un seuil de déclenchement (borne basse), un seuil cible et un seuil de surperformance (borne haute). S'agissant du critère boursier, deux seuils ont été définis (seuil cible et de surperformance). La mesure de la performance sera appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes. Le nombre d'actions à livrer à l'issue de la période de vesting, sera déterminé en deux étapes : (i) un calcul en fonction de l'atteinte par chacun des critères du seuil ainsi défini, la mesure de la performance étant appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes et (ii) une seconde limite sera appliquée afin de tenir compte de l'atteinte ou non des seuils cibles. Concernant les plans mis en œuvre à partir de 2022, en ce qui concerne les critères économiques et RSE, le nombre d'actions à livrer sera de 0%, si le seuil de déclenchement (borne basse) n'est pas atteint ; 25%, si le seuil cible est atteint ; 37,5%, si le seuil de surperformance (borne haute) est atteint. Pour le critère boursier, seuls les deux derniers quotas s'appliqueront. Puis, la seconde limite définie ci-après s'appliquera : (i) si les quatre seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 120 % des actions attribuées ; (ii) si seulement trois seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart du quatrième critère par rapport au seuil cible, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 90 % des actions attribuées, (iii) si seulement deux seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart des deux autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 80 % des actions attribuées ; (iv) si seulement un seuil cible a été atteint (ou dépassé), et quel que soit l'écart des trois autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 70 % des actions attribuées ; (v) si aucun seuil cible n'a été atteint, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 60 % des actions attribuées.
- (e) Pour les plans n° 17, 19 et 20, les quatre seuils visés au d) étant atteints, 120% des actions attribuées sont acquises.

### 4.3 Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	ELIS SA, siège à Puteaux (92800), SIRET 499668440 00047
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	ELIS SA, siège à Puteaux (92800), SIRET 499668440 00047
Lieu où des copies des états financiers consolidés visés peuvent être obtenues	Tour Kupka A - 18 rue Hoche, F- 92800 Puteaux ou en ligne : <a href="http://fr.elis.com/fr/groupe/rerelations-investisseurs/information-reglementee">fr.elis.com/fr/groupe/rerelations-investisseurs/information-reglementee</a>

### 4.4 État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour garanties	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,9	1,5	0,9	1,5
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>
Provisions pour pensions	1,4	1,7	2,4	0,8
Provisions pour actions gratuites	0,0	44,7	0,0	44,7
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour gros entretien	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour charges	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>1,4</b>	<b>46,4</b>	<b>2,4</b>	<b>45,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,3</b>	<b>47,9</b>	<b>3,3</b>	<b>46,9</b>

## 4.5 États des échéances des dettes

(en millions d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	382,4	2,4	380,0	0,0
Autres emprunts obligataires	659,6	6,4	334,0	319,1
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	34,9	34,9	0,0	0,0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers	2 651,2	1 051,2	1 250,0	350,0
Fournisseurs et comptes rattachés	9,3	9,3	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	2,2	2,2	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3,5	3,5	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques	4,7	4,7	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupes et associés	4,3	4,3	0,0	0,0
Autres dettes	3,4	3,4	0,0	0,0
Dettes représentatives de titres empruntés	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>3 755,4</b>	<b>1 122,2</b>	<b>1 964,0</b>	<b>669,1</b>

Au 31 décembre 2025, les dettes incluent principalement :

### Emprunts obligataires convertibles

#### Obligations convertibles (OCÉANES)

Elis a procédé le 22 septembre 2022 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Elis nouvelles ou existantes à échéance le 22 septembre 2029 (OCÉANES 2029). Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 380,0 millions d'euros,

représenté par 3 800 obligations d'une valeur nominale de 100 000,00 euros chacune. Les obligations portent intérêts au taux annuel de 2,25% et incluent une option de remboursement pour les détenteurs d'obligations au 22 septembre 2027.

### Autres emprunts obligataires

#### Placements privés « USPP »

Le Groupe a mis en place, en avril 2019, un financement de type USPP, comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300,0 millions d'euros de maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70%, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40,0 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99%. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* pour un montant de 35,7 millions d'euros, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,75%.

Elis a signé le 1<sup>er</sup> juin 2022 un financement au format USPP, pour un montant de 175,0 millions de dollars. Les nouvelles obligations

émises ont une maturité de 10 ans (juin 2032) et offrent aux investisseurs un coupon de 4,32% en dollar. Celles-ci ont été intégralement converties en euro via des *cross-currency swaps* pour un montant total de 158,6 millions d'euros. Elis paie un coupon final en euro de 3,03%.

Elis a aussi signé, le 20 juillet 2023, un financement au format USPP, pour un montant de 200,0 millions de dollars américains. Les obligations émises ont une maturité de 12 ans (juillet 2035) et offrent aux investisseurs un coupon de 6,03% en dollar américain. Celles-ci ont été intégralement transposées en euro pour un montant total de 183,4 millions d'euros par Elis, qui paie un coupon final en euro de 5,21%.

### Emprunts et dettes financières divers

#### Titres EMTN (Euro Medium Term Notes)

Sur les marchés de capitaux long terme, Elis dispose d'un programme EMTN, renouvelé et visé par l'AMF le 15 mai 2024, d'un montant de 4,0 milliards d'euros, sous lequel Elis a réalisé plusieurs émissions obligataires, dont les souches suivantes sont toujours en circulation au 31 décembre 2025 :

- › une tranche émise le 3 octobre 2019 à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625% ;
- › une émission obligataire du 23 septembre 2021 de 200,0 millions d'euros entièrement assimilable et formant une souche unique avec les obligations existantes de maturité avril 2028 émises le

3 octobre 2019 pour un montant initial de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625% ;

- › une émission obligataire du 17 mai 2022, de 300,0 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon annuel de 4,125% ;
- › une émission obligataire du 21 mars 2024, de 400,0 millions d'euros, de maturité 6 ans et offrant un coupon annuel de 3,75% ;
- › une émission obligataire du 2 septembre 2025, de 350,0 millions d'euros, de maturité 6 ans et offrant un coupon annuel de 3,375%.

### Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)

En complément de son programme de billets de trésorerie, Elis dispose également depuis juin 2021 d'un programme de bons à moyen terme négociables (NEU MTN), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 200,0 millions d'euros. Ce programme permet au Groupe de lever à des conditions de marché favorable des ressources de financement moyen terme, de maturités intermédiaires entre les billets de trésorerie et les titres obligataires émis dans le cadre du programme EMTN (entre 18 mois et trois ans). Au 31 décembre 2024, l'encours de bons à moyen terme négociables a été remboursé.

### Billets de trésorerie (NEU CP)

Sur les marchés de capitaux court terme, Elis dispose d'un programme de billets de trésorerie (NEU CP), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 600,0 millions d'euros. En complément des autres financements, ce programme permet au Groupe d'accéder à des ressources court terme désintermédiées à des conditions de marché favorable. Au 31 décembre 2025, l'encours de billets de trésorerie était de 480,0 millions d'euros.

### Crédit renouvelable syndiqué

Elis a conclu le 9 novembre 2021 une ligne de crédit renouvelable syndiquée pour un montant de 900,0 millions d'euros avec un groupe de 13 banques relationnelles, entièrement non tirée au 31 décembre 2024. Cette facilité de crédit, d'une maturité de 5 ans (novembre 2026) est assortie de deux options d'extension d'une année chacune (« 5+1+1 » ans). La première option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2022 et

accepté à l'unanimité par les banques, portant la maturité de la ligne à novembre 2027. La deuxième option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2023 et accepté par l'ensemble des banques à l'exception d'une banque, portant la maturité de la ligne à novembre 2028 pour un montant de 870,0 millions d'euros.

Cette ligne de crédit intègre une composante ESG, au travers d'un mécanisme d'ajustement de la marge liée à l'atteinte d'objectifs annuels pour deux indicateurs au cœur de la stratégie de Développement durable du Groupe, à savoir :

- › La consommation d'eau, que le Groupe s'engage à réduire de 30% par kg de linge livré sur la période 2018-2030 pour ses blanchisseries basées en Europe ;
- › La parité, avec un engagement d'augmentation de la proportion des femmes occupant des postes de managers ou cadres pour atteindre 42% à horizon 2030 (34% en 2020).
- › la réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2, avec un engagement de les réduire de 47,5 % en valeur absolue à horizon 2030 par rapport à 2019.
- › la réduction de 28 % à horizon 2030 par rapport à 2019 des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 issues de l'achat de biens et services, des carburants et de l'énergie amont, du transport et de la distribution amont, des déplacements domicile-travail ainsi que de la fin de vie des produits.

Au travers de ce contrat de crédit syndiqué, le Groupe dispose au 31 décembre 2025 d'une ligne de crédit confirmée entièrement non utilisée pour un montant de 900,0 millions d'euros, assurant ainsi la liquidité nécessaire au Groupe sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture du marché des billets de trésorerie.

## 4.6 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

### Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2025, la totalité des dettes financières tirées à long terme sont à taux fixe.

### Gestion du risque de change

#### Risque de change transactionnel et financier

Afin de couvrir les risques de change transactionnel et financier auxquels elle est exposée, l'entité Elis a recours à des instruments dérivés constitués :

- › d'achats/ventes à terme de devises non qualifiés de couverture (position ouverte isolée) pour couvrir les expositions transactionnelles de ses filiales ;
- › de swaps de change pour couvrir le risque de change sur ses comptes courants intra-groupe en devises.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur enregistrée au bilan s'élève à 3,3 millions d'euros à l'actif et 3,4 millions d'euros au passif.

#### Risque de change lié au financement de type USPP libellé en dollars américains

Au cours de l'année 2019, Elis a contracté un *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2029 d'un montant de 40 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ce *cross-currency swap* au 31 décembre 2025 s'élève à -0,5 million d'euros.

Au cours de l'année 2022, Elis a contracté trois contrats de *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2032 d'un montant de 175 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ces trois *cross-currency swaps* au 31 décembre 2025 s'élève à -9,0 millions d'euros.

Au cours de l'année 2023, Elis a contracté six contrats de *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2035 d'un montant de 200 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ces trois *cross-currency swaps* au 31 décembre 2025 s'élève à -22,2 millions d'euros.

Ces instruments, désignés en couverture, n'ont pas été enregistrés au bilan conformément au règlement ANC n° 2015-05 (à l'exception des intérêts courus, qui s'élèvent à 0,6 million d'euros au 31/12/2025).

## 4.7 Charges à payer

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2025</b>
Emprunts obligataires convertibles	0,0
Autres emprunts obligataires	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29,9
Emprunts et dettes financières divers	0,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,5
Dettes fiscales et sociales	5,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0
Autres dettes	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>39,3</b>

## 4.8 Produits constatés d'avance

Néant.

## 4.9 Écarts de conversion

<i>(en millions d'euros)</i>	Écarts Actif			Écarts Passif	
	Total	Compensés par une couverture de change ou position globale de change	Provisions pour risques	Net	Total
Clients et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	(24,4)
Comptes courants financiers	4,6	3,1	1,5	0,0	(0,0)
Fournisseurs	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>4,6</b>	<b>3,2</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>(24,4)</b>

## NOTE 5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
<b>Répartition par secteur d'activité</b>			
Ventes de marchandises	0,0	0,0	0,0%
Production vendue biens	0,0	0,0	0,0%
Production vendue services	3,5	1,1	221,0%
<b>Répartition par marché géographique</b>			
Chiffres d'affaires nets-France	3,5	1,1	221,0%
Chiffres d'affaires nets-Export	0,0	0,0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3,5</b>	<b>1,1</b>	

### 5.2 Effectif moyen du personnel

Effectif moyen employé pendant l'exercice	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

(hors mandataire social sans contrat de travail)

### 5.3 Rémunérations versées aux organes d'administration

#### Membres du conseil de surveillance

Rétributions des membres versées au cours de l'exercice, dues au titre de 2025 : 0,7 million d'euros contre 0,4 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

#### Directoire

Rémunérations versées au cours de l'exercice : 4,1 millions d'euros contre 4,0 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

### 5.4 Résultat exceptionnel

Néant.

## 5.5 Impôt sur les bénéfices

La Société a opté, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008, pour le régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du CGI, avec ses filiales et sous-filiales dont la liste au 31 décembre 2025 est la suivante : M.A.J., Le Jacquard Français et la Société de Participations Commerciales et Industrielles.

En qualité de société mère intégrante, Elis assume la consolidation des résultats fiscaux de toutes les sociétés membres et le paiement au Trésor public de l'impôt correspondant. Elle reçoit de ses filiales le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence

d'intégration. De ce fait, Elis enregistré dans ses comptes un profit d'impôts correspondant à l'écart entre les montants perçus des filiales et ceux effectivement décaissés.

Elis appliquant la méthode de l'impôt exigible, elle ne comptabilise pas les montants qu'elle pourrait avoir à restituer à celles de ses filiales actuellement déficitaires, lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires. Le détail des déficits reportables existant chez certains membres du groupe fiscal ainsi que la dette latente d'Elis à leur égard sont détaillés dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Déficits restant à reporter (base)	Taux d'impôt	Dette latente
Société de Participations Commerciales et Industrielles	11,4	25%	2,9
Le Jacquard Français	11,1	25%	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>22,5</b>		<b>5,6</b>

## 5.6 Répartition du montant global des impôts sur le bénéfice

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	(2,7)	18,3
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Participation des salariés	0,0	0,0
Effet de l'intégration fiscale	0,0	6,8
IS sur résultats antérieurs		0,0
Déficits imputés		0,0
<b>TOTAL</b>	<b>(2,7)</b>	<b>(25,1)</b>

## 5.7 Fiscalité différée

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	0,0	0,0
Provisions réglementées	27,1	27,1
Subventions d'investissement	0,0	0,0
Plus-values à long terme en sursis d'imposition	0,0	0,0
<b>Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>	<b>27,1</b>	<b>27,1</b>
<b>TOTAL PASSIF D'IMPÔT FUTUR*</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(6,8)</b>
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	0,0	0,0
Provision pour remise en état des sites	0,0	0,0
Provision pour restructuration	0,0	0,0
Provisions pour retraites	(0,8)	(1,4)
Obligations similaires	0,0	0,0
Participation des salariés	0,0	0,0
Contribution sociale de solidarité	(0,0)	(0,1)
Provisions sur comptes clients	0,0	0,0
Déficits reportables fiscalement	1 038,5	968,0
<b>Total bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>1 037,7</b>	<b>966,5</b>
<b>TOTAL ACTIF D'IMPÔT FUTUR*</b>	<b>(259,4)</b>	<b>(241,6)</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>(266,2)</b>	<b>(248,4)</b>
(*) Taux d'impôt :	25,00%	25,00%
› Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	25,00%	25,00%
› Contribution sociale additionnelle à l'impôt :	0,00%	0,00%

## NOTE 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET « HORS-BILAN »

### 6.1 Engagements donnés

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Liés au financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés aux participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Avais, cautions et garanties donnés pour des filiales	269,5	0,0	0,0	269,5
Liés aux prestations de services fournisseurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés à l'immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>269,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>269,5</b>

### 6.2 Engagements reçus

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Liés au financement	727,6	0,0	335,7	391,9
Liés aux participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés à l'immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes garanties diverses	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>727,6</b>	<b>0,0</b>	<b>335,7</b>	<b>391,9</b>

### 6.3 Engagements liés à des instruments dérivés

Voir note 4.6.

## NOTE 7 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

#### Fin du contrat de liquidité

Le 14 janvier 2026, Elis a mis fin au contrat de liquidité conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2023 avec Oddo BHF (groupe Natixis). Le contrat ayant été initialement suspendu le 9 janvier 2026, Elis y a mis fin avec effet au 14 janvier 2026 dans le cadre de la poursuite de son programme de rachat d'actions propres. À la date de résiliation, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité : 115 913 actions et 3,2 millions d'euros. Du 1<sup>er</sup> au 8 janvier 2026, il a été négocié l'achat de 48 667 actions pour un montant de 1,2 million d'euros et la vente de 64 304 actions pour un montant de 1,6 million d'euros.

#### Programme de rachats d'actions 2026

Conformément aux termes et conditions des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises par Elis en septembre 2022 et arrivant à échéance en septembre 2029 (les « OCÉANES 2029 »), Elis pourrait décider d'exercer son option de remboursement anticipé (*soft call*) à compter d'octobre 2026, sous réserve des conditions de marché prévues.

Dans ce contexte, la Société annonce pour l'année 2026 un programme de rachat d'actions pour un montant total pouvant aller jusqu'à 500,0 millions d'euros.

Pour ce faire, le Groupe aura recours à des mandats de rachat d'actions au comptant avec des prestataires de services d'investissement. La période de rachat d'actions Elis a débuté le 6 janvier 2026 et pourrait s'étendre jusqu'au 15 décembre 2026.

Le prix maximum par action, fixé à 30 euros par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 22 mai 2025 (24<sup>e</sup> résolution), pourrait être porté à 40 euros sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 21 mai 2026.

Une première partie de ces rachats d'actions serait affectée à la livraison des plans d'actions de performance arrivant à échéance ainsi qu'à l'abondement des plans d'actionnariats salariés mis en œuvre dans le cadre de la 27<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires le 23 mai 2024 et de la 25<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires le 22 mai 2025 ainsi que dans le cadre des 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> résolutions qui seront soumises à l'adoption de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires le 21 mai 2026 (ou de toute autre résolution de même nature adoptée par la suite par l'Assemblée Générale en remplacement de l'une ou l'autre des résolutions précitées).

Une seconde partie de ces rachats pourrait être affectée à la livraison d'actions en cas d'exercice de l'option de remboursement anticipé (*soft call*) des OCÉANES 2029.

Le Groupe se réserve également le droit :

- d'annuler des actions auto-détenues, en application de la 26<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires le 22 mai 2025 ;
- d'interrompre le programme de rachat d'actions à n'importe quel moment en fonction des circonstances et des conditions de marché.

## NOTE 8 RECLASSEMENTS OPÉRÉS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT ARRÊTÉS ET PUBLIÉS AU TITRE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

### 8.1 Bilan - Actif

PCG 2025	31/12/2024 Net	Comptes annuels antérieurement publiés	31/12/2024 Net
Capital souscrit non appelé (I)	0,0	Capital souscrit non appelé	0,0
Frais d'établissement (II)	0,0	Frais d'établissement	0,0
Frais de développement	0,0	Frais de développement	0,0
Concessions, brevets (...), droits et valeurs similaires	0,0	Concessions, brevets et droits similaires	0,0
Fonds commercial	0,0	Fonds commercial	0,0
Autres immobilisations incorporelles	0,0	Autres immobilisations incorporelles	0,0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0,0	Avances sur immobilisations incorporelles	0,0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>0,0</b>	<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>0,0</b>
Terrains	0,0	Terrains	0,0
Constructions	0,0	Constructions	0,0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,0	Installations techniques, matériel	0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	Autres immobilisations corporelles	0,0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0,0	Immobilisations en cours	0,0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>0,0</b>	Avances et acomptes	0,0
Participations	4 176,9	<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>0,0</b>
Créances rattachées à des participations	730,6	Participations par mise en équivalence	0,0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,0	Autres participations	4 176,9
Autres titres immobilisés	3,5	Créances rattachées à des participations	730,6
Prêts	0,0	Autres titres immobilisés	0,0
Autres immobilisations financières	1 426,8	Prêts	0,0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>6 337,8</b>	Autres immobilisations financières	1 430,3
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)</b>	<b>6 337,8</b>	<b>Total immobilisations financières</b>	<b>6 337,8</b>
Matières premières et autres approvisionnements	0,0	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>6 337,8</b>
En cours de production	0,0	Matières premières, approvisionnements	0,0
Produits finis	0,0	En cours de production de biens	0,0
Marchandises	0,0	En cours de production de services	0,0
Avances et acomptes versés sur commandes	0,0	Produits intermédiaires et finis	0,0
<b>Total Stock et en-cours</b>	<b>0,0</b>	Marchandises	0,0
Créances clients et comptes rattachés	0,4	<b>Total stocks</b>	<b>0,0</b>
Autres créances	57,4	Avances et acomptes versés sur commandes	0,0
Charges constatées d'avance	2,2	Clients et comptes rattachés	0,4
Capital souscrit appelé, non versé	0,0	Autres créances	57,4
<b>Total Créances</b>	<b>60,0</b>	Capital souscrit et appelé, non versé	0,0
Actions propres	0,0	<b>Total créances</b>	<b>57,8</b>
Autres titres	101,2	Valeurs mobilières de placement	101,2
Instruments financiers à terme et jetons détenus	6,1	Disponibilités	283,6
Disponibilités	277,5	<b>Total disponibilités</b>	<b>384,7</b>
<b>Total Valeurs mobilières de placement</b>	<b>384,7</b>	Charges constatées d'avance	2,2
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)</b>	<b>444,7</b>	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>444,7</b>
Frais d'émission des emprunts (V)	0,0	Frais d'émission d'emprunt à étaler	0,0
Primes de remboursement des emprunts	4,1	Prime de remboursement des obligations	4,1
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif	28,6	Écarts de conversion actif	28,6
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 815,2</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 815,2</b>

À l'actif, un certain nombre de libellés ont été modifiés ; certaines rubriques ont été détaillées (notamment pour les « Instruments financiers à terme et jetons détenus » et les « Actions propres »). Par ailleurs, le nouveau modèle prévoit le reclassement des « Charges constatées d'avance » vers le sous-total « Créances ».

## 8.2 Bilan - Passif

PCG 2025	31/12/2024	Comptes annuels antérieurement publiés	31/12/2024
Capital	236,7	Capital social ou individuel	236,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 485,2	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 485,2
Écarts de réévaluation	0,0	Écarts de réévaluation	0,0
Écarts d'équivalence	0,0	Réserve légale	23,7
Réserve légale	23,7	Réserves statutaires ou contractuelles	0,0
Réserves statutaires ou contractuelles	0,0	Réserves réglementées	0,0
Réserves réglementées	0,0	Autres réserves	0,0
Autres réserves	0,0	<b>Total Réserves</b>	<b>23,7</b>
<b>Total Réserves</b>	<b>23,7</b>	Report à nouveau	92,0
Report à nouveau	92,0	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41,9
Résultat de l'exercice : Bénéfice (ou perte)	41,9	Subventions d'investissement	0,0
Subventions d'investissement	0,0	Provisions réglementées	27,1
Provisions réglementées	27,1	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 906,5</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 906,5</b>	Produit des émissions de titres participatifs	0,0
Provisions pour risques	0,9	Avances conditionnées	0,0
Provisions pour charges	1,4	<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>2,3</b>	Provisions pour risques	0,9
Emprunts obligataires convertibles	382,4	Provisions pour charges	1,4
Autres emprunts obligataires	705,8	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2,3</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,2	Emprunts obligataires convertibles	382,4
Emprunts et dettes financières diverses	2 784,6	Autres emprunts obligataires	705,8
Instrument financiers à terme	6,4	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0	Emprunts et dettes financières divers	2 784,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,5	<b>Total dettes financières</b>	<b>3 873,0</b>
Dettes fiscales et sociales	6,3	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,5
Autres dettes	4,2	Dettes fiscales et sociales	6,3
Produits constatés d'avance	0,0	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>3 899,4</b>	Autres dettes	10,6
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	7,0	<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>26,4</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF</b>	<b>6 815,2</b>	Produits constatés d'avance	0,0
		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 899,4</b>
		Écarts de conversion passif	7,0
		<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 815,2</b>

Au passif, un certain nombre de libellés ont été modifiés ; certaines rubriques ont été détaillées (notamment pour les « Instruments financiers à terme et jetons détenus »).

## 8.3 Compte de résultat

PCG 2025	31/12/2024	Comptes annuels antérieurement publiés	31/12/2024
Ventes de marchandises	0,0	Ventes de marchandises	0,0
Production vendue	1,1	Production vendue biens	0,0
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1,1</b>	Production vendue services	1,1
Production stockée	0,0	<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>1,1</b>
Production immobilisée	0,0	Production stockée	0,0
Subventions	0,0	Production immobilisée	0,0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1,7	Subventions d'exploitation	0,0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,0	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1,7
Autres produits	0,0	Autres produits	0,0
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>2,9</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2,9</b>
Achats de marchandises	0,0	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	0,0
Variation de stock (achats de marchandises)	0,0	Variation de stock (marchandises)	0,0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(0,0)	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	(0,0)
Variation de stock (achats de matières premières)	0,0	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	0,0
Autres achats et charges externes	(23,6)	Autres achats et charges externes	(23,6)
› Y compris : redevances de crédit-bail mobilier	0,0	Impôts, taxes et versements assimilés	(1,2)
› Y compris : redevances de crédit-bail immobilier	0,0	Salaires et traitements	(4,1)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1,2)	Charges sociales	(5,3)
Salaires	(4,1)	Dotations d'exploitation sur immobilisations aux amortissements	0,0
Cotisations sociales	(5,3)	Dotations d'exploitation sur immobilisations aux provisions	0,0
Dotation aux amortissements et aux dépréciations :		Dotations d'exploitation aux dépréciations d'actifs circulants	0,0
› Sur immobilisations : dotations aux amortissements	0,0	Dotations d'exploitation aux provisions	(1,7)
› Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0,0	Autres charges	(0,8)
› Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0,0	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(36,5)</b>
Dotation aux provisions	(1,7)	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(33,7)</b>
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,0		
Autres charges	(0,8)		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>(36,5)</b>		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(33,7)</b>		

PCG 2025	31/12/2024	Comptes annuels antérieurement publiés	31/12/2024
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0,0	Produits financiers de participations	112,8
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0,0	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,0
Produits financiers de participations	112,8	Autres intérêts et produits assimilés	49,2
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,0	Reprises sur provisions et transferts de charges	1,2
Autres intérêts et produits assimilés	49,2	Différences positives de change	34,3
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1,2	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5,3
Différences positives de change	34,3	<b>Total des produits financiers</b>	<b>202,7</b>
Produits des cessions d'immobilisations financières	0,0	Dotations financières aux amortissements et provisions	(1,4)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	5,3	Intérêts et charges assimilées	(117,3)
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>202,7</b>	Différences négatives de change	(34,3)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(1,4)	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,0
Intérêts et charges assimilées	(117,3)	<b>Total des charges financières</b>	<b>(153,0)</b>
Différences négatives de change	(34,3)	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>49,7</b>
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0,0	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>16,0</b>
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0,0	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,0
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>(153,0)</b>	Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,8
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>49,7</b>	Reprises sur provisions et transferts de charges	0,1
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>16,0</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>0,8</b>
<b>Produits exceptionnels (VII)</b>	<b>0,8</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(0,0)
<b>Charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>(1,4)</b>	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1,3)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>(0,5)</b>	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(0,1)
Participation des salariés aux résultats (IX)	0,0	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(1,4)</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	26,4	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>	<b>206,4</b>	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0,0
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>(164,5)</b>	Impôts sur les bénéfices	26,4
<b>BÉNÉFICE (OU PERTE)</b>	<b>41,9</b>	<b>BÉNÉFICE (OU PERTE)</b>	<b>41,9</b>

Un certain nombre de libellés ont été modifiés et le résultat exceptionnel est désormais présenté sur deux lignes. Par simplification, les dispositions du nouveau règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs : le résultat exceptionnel présenté au titre de l'exercice 2024 est inchangé par rapport aux comptes annuels antérieurement publiés.